

CALL FOR NOMINATION – BOARD OF DIRECTORS BOXING CANADA



Boxing Canada is issuing a call for nominations for the following positions on the Board of Directors. Elections will take place Saturday December 9th at the Annual General Meeting to be held in . Selected candidates are requested to do a video presentation (live or pre-recorded) during the Annual General Meeting.

Any person, who is 18 years of age or older, who has the power under law to contract, who has not been declared incapable by a court in Canada or in another country, and who does not have the status of bankrupt is eligible to be nominated. Regional Directors are further restricted as described.

- **1 Director (West)** – 3-year term – restricted to persons who are resident in BC, Alberta, Saskatchewan and Manitoba.
- **1 Director (East)** – 3-year term – restricted to persons who are resident in NB, PEI, Nova Scotia and NL
- **1 Director at Large:** – 3- year term;

Desirable Competencies

Boxing Canada is seeking to individuals who have professional, personal or other experience and networks within the corporate, business, boxing, and/or other relevant communities that will strengthen the Boxing Canada Board as it performs its governance and stewardship functions. Ideally the board as a whole will reflect the listed attributes and assets.

The following are highly desirable attributes:

- Big picture, strategic thinker
- Policy Board experience
- Business acumen
- Active corporate network
- Revenue development expertise

The following would be valuable assets:

- Knowledge of Canadian and/or international sport system
- Experience in government relations
- Financial, legal, risk management, human resources, marketing communications and/or information technology knowledge
- Experience with managing organizational change

Boxing Canada encourages nominations from women and other under-represented populations that will support board diversity. The Nomination Form included with this document is to be submitted to: Boxing Canada.

Nomination & Application procedures

If you would like to apply for one of the position or submit a candidate, please send the following information to info@boxingcanada.org by Wednesday, November 10th, 2023 at 3:00pm EST.

- Your resume;
- 2023 Nomination Form (Attached)
- A Presentation letter.

Deadline for Nominations is November 10th, 2023

Board Responsibilities

The bylaws identify the Board's duties:

- a) The Board will set and monitor the accomplishment of the vision, mission, values (or their equivalent) and strategic direction of Boxing Canada;
- b) The Board will provide continuity for Boxing Canada by ensuring its financial health;
- c) The Board may employ or engage under contract such persons as it deems necessary to carry out the work of Boxing Canada;
- d) The Board may make policies governing the management of the affairs of Boxing Canada;
- e) The Board may determine registration procedures and membership fees, dues, assessments, charges and other registration requirements for Members;
- f) The Board may borrow money upon the credit of Boxing Canada as it deems necessary in accordance with these bylaws; and
- g) The Board may perform any other duties from time to time as may be in the best interests of Boxing Canada

The board is concerned with issues and decisions related to the long-term direction, sustainability and relevance of Boxing Canada. Following is a general description of the roles of a policy board; this will be confirmed and further detailed over time.

- Seek out the perspectives of the provincial branches in order to understand their priorities and values, and use these as the basis for the board's decision-making.

- Set strategic direction for the organization and establish written targets for what is to be achieved and not how targets are to be achieved and not which programs, tournaments, etc. are needed.
- Identify risks to the organization that are unacceptable and write them down as boundaries for staff action.
- Delegate to staff the authority to manage the organization in order to achieve outcomes within identified boundaries.
- Assess organizational (staff) performance regularly and rigorously.
- Practice discipline in recruiting and orienting new board members, meeting attendance and preparedness, decision, focus and avoidance of conflict of interest. Document these commitments.
- Regularly monitor and evaluate its own performance as a board.
- Report back to the Members on progress towards outcomes.

Time Commitment and Meetings

The Board of Directors normally meets face-to-face two times per year for 1 ½-2 days, typically in May or June and December. Meetings may require the director to travel the evening before. In addition, the board meets by teleconference on a schedule yet to be established but it is reasonable to expect 1-2 teleconferences of approximately 90 minutes between the face-to-face meetings. The board will establish governance committee, a nominations committee and such other committees as it deems necessary. Board committees will normally meet by tele- or videoconference and may meet in advance of the face-to-face board meetings.



APPEL DE NOMINATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BOXE CANADA BOXING CANADA

Boxe Canada lance un appel de candidatures pour les postes suivants au sein du conseil d'administration. Les élections auront lieu le samedi 9 décembre lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à . Les candidats sélectionnés sont priés de faire une présentation vidéo (en direct ou préenregistrée) lors de l'assemblée générale annuelle.

Toute personne âgée de 18 ans ou plus, qui a le pouvoir légal de contracter, qui n'a pas été déclarée incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays et qui n'a pas le statut de failli est admissible à nommé. Les directeurs régionaux sont soumis à des restrictions supplémentaires comme décrit.

- 1 directeur (Ouest) – mandat de 3 ans – réservé aux personnes résidant en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.
- 1 directeur (Est) – mandat de 3 ans – réservé aux personnes résidant au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve
- 1 directeur général : – mandat de 3 ans ;

Compétences souhaitables

Boxe Canada est à la recherche de personnes possédant une expérience et des réseaux professionnels, personnels ou autres au sein du monde corporatif, des affaires, de la boxe et/ou d'autres communautés pertinentes, qui renforceront le conseil d'administration de Boxe Canada dans l'exercice de ses fonctions de gouvernance et d'intendance. Idéalement, le conseil d'administration dans son ensemble reflétera les attributs et les atouts répertoriés.

The following are highly desirable attributes:

- Vision d'ensemble, penseur stratégique
- Expérience au sein du Conseil d'orientation
- Le sens des affaires
- Réseau d'entreprise actif
- Expertise en développement de revenus

Les éléments suivants constitueraient des atouts précieux :

- Connaissance du système sportif canadien et/ou international
- Expérience en relations gouvernementales
- Connaissances financières, juridiques, en gestion des risques, en ressources humaines, en communications marketing et/ou en technologies de l'information.
- Expérience dans la gestion du changement organisationnel

Boxe Canada encourage les candidatures de femmes et d'autres populations sous-représentées qui soutiendront la diversité au conseil d'administration. Le formulaire de nomination inclus avec ce document doit être soumis à : Boxe Canada.

Procédures de nomination et de candidature

Si vous souhaitez postuler à l'un des postes ou soumettre une candidature, veuillez envoyer les informations suivantes à info@boxingcanada.org avant le mercredi 10 novembre 2023 à 15h00 HNE.

- Votre CV;
- Formulaire de candidature 2023 (ci-joint)
- Une lettre de présentation

La date limite de candidature est le 10 novembre 2023

Responsabilités du conseil d'administration

Les statuts précisent les missions du Conseil :

- a) Le conseil d'administration établira et surveillera la réalisation de la vision, de la mission, des valeurs (ou leur équivalent) et de l'orientation stratégique de Boxe Canada ;
- b) Le conseil d'administration assurera la continuité de Boxe Canada en assurant sa santé financière ;
- c) Le Conseil peut employer ou embaucher sous contrat les personnes qu'il juge nécessaires pour effectuer le travail de Boxe Canada ;
- d) Le conseil d'administration peut élaborer des politiques régissant la gestion des affaires de Boxe Canada ;
- e) Le Conseil peut déterminer les procédures d'inscription et les frais d'adhésion, les cotisations, les cotisations, les charges et autres exigences d'inscription pour les membres ;
- f) Le Conseil peut emprunter de l'argent sur le crédit de Boxe Canada s'il le juge nécessaire conformément aux présents règlements; et
- g) Le conseil d'administration peut accomplir toute autre tâche de temps à autre qui peut être dans le meilleur intérêt de Boxe Canada.

Le conseil d'administration est préoccupé par les questions et les décisions liées à l'orientation à long terme, à la durabilité et à la pertinence de Boxe Canada. Voici une description générale des rôles d'un conseil d'orientation ; cela sera confirmé et détaillé au fil du temps.

- Rechercher les perspectives des sections provinciales afin de comprendre leurs priorités et valeurs et les utiliser comme base pour la prise de décision du conseil d'administration.
- Définir l'orientation stratégique de l'organisation et établir des objectifs écrits sur ce qui doit être réalisé et non sur la manière dont les objectifs doivent être atteints et non sur les programmes, tournois, etc. qui sont nécessaires.
- Identifiez les risques inacceptables pour l'organisation et notez-les comme limites d'action du personnel.
- Déléguez au personnel le pouvoir de gérer l'organisation afin d'obtenir des résultats dans les limites identifiées.

- Évaluer régulièrement et rigoureusement les performances de l'organisation (du personnel).
- Faire preuve de discipline dans le recrutement et l'orientation des nouveaux membres du conseil d'administration, la participation et la préparation aux réunions, la prise de décision, la concentration et l'évitement des conflits d'intérêts. Documentez ces engagements.
- Surveiller et évaluer régulièrement sa propre performance en tant que conseil d'administration.
- Faire rapport aux membres sur les progrès vers les résultats.

Engagement de temps et réunions

Le conseil d'administration se réunit normalement en personne deux fois par an pendant 1 ½ à 2 jours, généralement en mai ou en juin et décembre. Les réunions peuvent nécessiter que le directeur se déplace la veille. De plus, le conseil se réunit par téléconférence selon un horaire qui reste à établir, mais il est raisonnable de s'attendre à une ou deux téléconférences d'environ 90 minutes entre les réunions en personne. Le conseil établira un comité de gouvernance, un comité de nomination et tout autre comité qu'il jugera nécessaire. Les comités du conseil d'administration